LYCÉE AGRICOLE DE RETHEL

EPLEFPA

DES MÉTIERS D'AVENIR.

Un siècle de réussite
au service de l'enseignement.

EPLEFPA de Rethel
Route de Novion
08300 - Rethel

03.24.39.60.00
contact@cense08.fr
lycee.cense08.fr

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

L'AVENTURE DU VIVANT

L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne

La Région Grand Est

EDITO

Notre établissement
est idéalement situé. Entre **Reims**
et **Charleville-Mézières**, des formations
riches en enseignement sont proposées.

Un établissement qui, depuis plus de
cent trente ans, a su devenir l'un des
acteurs importants de l'activité
économique **locale** et **régionale**.

Notre **politique de qualité** et d'acteur
à part entière du **milieu rural** suppose
des moyens adaptés parmi lesquels la
taxe d'apprentissage représente une
part non négligeable.

Grâce à elle, nous sommes en mesure
d'**offrir** à nos élèves et à nos étudiants
des **moyens pédagogiques performants**
et **adaptés** à l'évolution rapide
des technologies.

SOLTéA, une gestion Caisse des Dépôts

LA CAISSE DES DÉPÔTS EST MANDATÉE PAR L'ÉTAT POUR GARANTIR LA RÉPARTITION DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE.

Les employeurs doivent **déclarer** et s'acquitter de leur **obligation fiscale** relative au solde de la taxe d'apprentissage auprès des Urssaf et de la MSA, institués en organismes collecteurs.

Le **soutien** aux formations dispensées par les centres de formations d'apprentis peut toujours se faire directement auprès de ces centres par des subventions en nature.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont confié à la Caisse des Dépôts la gestion du fonds national de mutualisation de ces crédits ainsi que le développement d'une plateforme de répartition de ces crédits aux établissements habilités à le percevoir.

À partir de 2023, les employeurs redevables du solde de la taxe d'apprentissage accèderont à la plateforme SOLTéA, pour répartir l'ensemble ou une partie du solde de leur taxe d'apprentissage à un ou des établissements habilités 1 . Le choix de répartition des employeurs peut se faire à trois échelles : vers un ou plusieurs établissements, vers une ou plusieurs composantes-établissements secondaires ou encore vers une ou plusieurs formations.

Source : www.soltea.education.gouv.fr

SOLTÉA, C'EST QUOI ?

SOLTéA est un service public, une nouvelle plateforme en ligne dédiée aux employeurs redevables de la taxe d'apprentissage et aux établissements habilités à percevoir le solde de cette taxe.

SOLTéA permet aux employeurs de :

- consulter le catalogue des établissements habilités.
- identifier ceux qu'ils souhaitent soutenir.
- déterminer la part de leur solde qu'ils souhaitent attribuer à chacun d'eux, à l'exception des subventions en nature 2.

SOLTéA permet aux établissements habilités de :

- vérifier les informations mises à disposition des employeurs.
- déposer leurs coordonnées bancaires.
- prendre connaissance du détail des virements effectués à leur bénéfice et de la liste des contributeurs.

Les étapes à connaître

COMMENT CA MARCHE ?

Les **services de l'État** et les **préfets** en région publient les listes des **établissements** habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage avant le 31 décembre de chaque année.

À l'ouverture de la plateforme SOLTéA **début mai 2023** la Caisse des Dépôts invite les établissements inscrits.

De leur côté, les employeurs déclarent et payent auprès de l'Urssaf 3 ou de la MSA le solde de leur taxe d'apprentissage le 5 ou 15 mai 2023 (déclaration sociale nominative -DSN- d'avril 2023) au titre de la masse salariale de l'année 2022.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST DUE PAR TOUTES LES ENTREPRISES.

Entreprise individuelle ou société, entreprise commerciale, industrielle ou artisanale, entrepreneur individuel, association, ou groupement d'intérêt économique soumises à :

- l'impôt sur les sociétés
- l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC).

JANVIER

Auprès des MSA & Urssaf :
calculer le montant dusolde de la taxe d'apprentissage dû au titre de la masse salariale 2022.

MAI

Auprès des MSA & Urssaf :
déclarer et payer ce montant à l'Urssaf ou à la MSA via la DSN d'avril 2023 (5 ou 15 mai)

Sur SOLTéA :
se connecter après la déclaration et le paiement

JUSQU'EN SEPTEMBRE

Sur SOLTéA :
répartir l'ensemble ou une partie du solde de leur taxe d'apprentissage à un ou des établissements habilités.

UAI DE L'ETABLISSEMENT

0080804F

Sources : www.soltea.education.gouv.fr

Qui sommes-nous ?

ETABLISSEMENT AGRICOLE

L'établissement agricole de Rethel est **idéalement situé**. Entre **Reims** et **Charleville-Mézières**, des formations riches en enseignement sont proposées. De la quatrième à la licence professionnelle, découvrez nos formations générales, technologiques et professionnelles.

Nos élèves et étudiants peuvent venir en voiture mais également en train. Nous proposons toute l'année des navettes pour que les élèves puissent prendre le train en toute sécurité.

Nous avons à coeur de proposer des **produits locaux** et de **qualité**. Nous proposons toute la semaine un maximum de produits issus de nos **producteurs locaux** : Ardennes et Marne.

L'**Association Sportive** (affiliée UNSS) organise des **activités sportives** le mercredi après-midi, participe aux **compétitions départementales** et **nationales** (Poney Games, Cross, ...) et participe aux Journées Internationales de la Jeunesse (Singapour, Marseille, ...)

Le **bien-être des élèves** dans notre établissement est une priorité. Nous proposons une salle où sont disposés des fauteuils, un baby-foot et une salle de musique pour **profiter du temps** hors scolaire.

Nous organisons également, tous les ans, une fête de fin d'année. Un moment convivial à l'amphithéâtre avec des spectacles, des concerts etc puis une soirée, sous surveillance, au sein de nos locaux.

L'établissement agricole de Rethel, ce sont des **souvenirs inoubliables** et une **ambiance chaleureuse**.

Des métiers d'avenir.

L'EPLEFPA DE RETHEL, ASSURE UN LARGE ÉVENTAIL DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES ALLANT DE LA PRÉPARATION À L'INSTALLATION EN AGRICULTURE, À LA GESTION, À L'INFORMATIQUE ET AUX « MÉTIERS DU CHEVAL ».

Nos activités concernent également les **secteurs industriels** et **commerciaux** d'amont et d'aval de la **production agricole.** Nous nous permettons d'attirer votre attention sur un établissement qui, depuis plus de **cent trente ans**, a su devenir l'un des **acteurs importants** de **l'activité économique locale et régionale.**

Notre **politique de qualité** et d'acteur à part entière du **milieu rural** suppose des moyens adaptés parmi lesquels la taxe d'apprentissage représente une part non négligeable.

Grâce à elle, nous sommes en mesure d'**offrir** à nos élèves et à nos étudiants des **moyens pédagogiques performants** et adaptés à **l'évolution rapide** des technologies.

C'est pourquoi nous avons l'honneur de vous solliciter pour le versement de la taxe d'apprentissage.

Nous sommes habilités à percevoir la catégorie hors quota. Les sommes collectées au titre de ce dernier serviront aux **dépenses pédagogiques** à l'amélioration des conditions matérielles d'enseignement et contribuent donc à la formation de qualité des futurs professionnels.

EN 2022

Nous avons durant l'année 2022/2023 effectué de nombreux travaux au sein de notre établissement.

Le pôle hippique, qui appartient au lycée Agricole, a été rénové avec de nouvelles carrières pour nos chevaux, une salle de cours pour nos élèves, un nouveau Barns de 10 boxes... de nombreux travaux qui sont, à ce jour, toujours en cours de réalisation.

EPLEFPA

EPLEFPA de Rethel
Route de Novion, 08300 Rethel
lycee.cense08.fr

Votre contact
ROBERT Julien, Secrétaire général
julien.robert@educagri.fr